

Décision n°2026-03-09-001
portant composition du jury d'admission
pour l'accès en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026–2027, le jury d'admission pour l'accès en première année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Génie Biologique est constituée comme suit :

Président :

CHARRIER Bertrand PR

Membres :

GONTIER Karine MC

REY Mikael Enseignant contractuel

Article 2 : Monsieur le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie et l'Environnement est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 09/03/2026

Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie
et l'Environnement



Décision n°2026-03-09-005
portant composition du jury d'admission
pour l'accès en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026–2027, le jury d'admission pour l'accès en première année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques est constituée comme suit :

Président :

CHARRIER Bertrand PR

Membres :

BARDIN Yolène PRCE

GOSMANT Martine PRAG

ZERAOULI Youssef MC

Article 2 : Monsieur le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie et l'Environnement est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 09/03/2026

Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie
et l'Environnement



Décision n°2026-03-09-002
portant composition du jury d'admission
pour l'accès en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026–2027, le jury d'admission pour l'accès en première année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Réseaux et Télécommunications est constituée comme suit :

Président :

CHARRIER Bertrand PR

Membres :

ABENIA Angel PRAG

BAILLOT Christophe PRCE

BASCOU Jean-Jacques MC

Article 2 : Monsieur le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Energie et l'Environnement est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 09/03/2026

Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Energie
et l'Environnement



Décision n°2026-03-09-004
portant composition du jury d'admission
pour l'accès en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026–2027, le jury d'admission pour l'accès en première année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Science des Données est constituée comme suit :

Président :

CHARRIER Bertrand PR

Membres :

CHAUCHAT Nicolas MC

VERDIER Ghislain MC

Article 2 : Monsieur le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie et l'Environnement est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 09/03/2026

Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie
et l'Environnement



Décision n°2026-03-09-003

portant composition du jury d'admission
pour l'accès en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

VU le Code de l'éducation et notamment les dispositions de son article L. 712-2 ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2026–2027, le jury d'admission pour l'accès en première année du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) spécialité Science et Génie des Matériaux est constituée comme suit :

Président :

CHARRIER Bertrand PR

Membres :

SELLEMI Housseem Enseignant contractuel

PELCERF Yohann PRAG

Article 2 : Monsieur le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie et l'Environnement est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Pau, le 09/03/2026

Pour le Président et par délégation de signature
Le Directeur du collège Sciences et Technologie pour l'Énergie
et l'Environnement

